

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Séance du 11 décembre 2025

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2025.

**Membres en exercice: 11    Présents: 8    Votants: 9    Pour:9    Contre:0**

**PRÉSENTS** : Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Marc PRADAL, Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Hervé CHALMETON, Monsieur Franck LAURAIRE, Monsieur Damien MALIGE, Monsieur Joseph ROBERT

**ABSENTS**: Monsieur Jean DELMAS, Monsieur Thomas DEVAUD

**ABSENTS représentés avec procuration**: Madame Nathalie BASTIDE représentée par Monsieur Marc PRADAL

Mr Monsieur Damien MALIGE a été nommé secrétaire.

**OBJET: Concession pluriannuelle de pâturage section de Montchabrier ONF - M. CHEVALIER  
Valentin  
DE\_2025\_053**

**Madame la Maire** ;

**DONNE LECTURE** du courrier de M. CHEVALIER Eric reçu le 25 novembre 2025 concernant la convention pluriannuelle de pâturage de la section Montchabrier - ONF;

**PRECISE** que M. CHEVALIER Eric ne fait plus partie du GAEC de Pratchurat et a été remplacé par son fils CHEVALIER Valentin, il demande le changement de la convention au nom de CHEVALIER Valentin

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**ACCEPTE** que la concession jusqu'ici attribuée à Monsieur CHEVALIER Eric, soit transférée selon les termes suivants :

- Montchabrier \*002\*-S au profit de Monsieur CHEVALIER Valentin

**SOLLICITE** les services de l'ONF pour l'établissement de cette concession pluriannuelle de pâturage aux conditions suivantes :

**Concession : Montchabrier \*002\*-S**

- Concessionnaire : CHEVALIER Valentin
- Forêt concernée : Forêt Sectionale de Montchabrier
- parcelles autorisées : PF 1p – PC 0C 80
- surface concédée : 8,6000 ha
- durée de la concession : 3 années à compter du 01 janvier 2026, soit jusqu'au 30 avril 2027
- montant de la redevance annuelle : 150€ HT
- échéance facturation : à mi- terme au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année
- révision sur l'indice des fermages : oui, selon arrêté préfectoral (IFN)

**AUTORISE** Madame la maire à signer tous documents se rapportant à ces concessions.

Date de transmission de l'acte: 15/12/2025

Date de réception de l'AR: 15/12/2025

048-214800898-DE\_2025\_053-DE

A G E D I

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Rendu exécutoire après 15 DEC. 2025  
Dépôt en Préfecture le :  
et publication ou notification le 5 DEC. 2025



La Maire,  
Colette ROUQUET.



Date de transmission de l'acte: 15/12/2025  
Date de reception de l'AR: 15/12/2025  
048-214800898-DE\_2025\_053-DE  
A G E D I